



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 1

#### QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

#### TREIZE HEURES TRENTE

Ayant été convoqués par proclamation du lieutenant-gouverneur John HARVARD, les députés sont réunis pour l'ouverture de la quatrième session de la trente-huitième législature.

Le lieutenant-gouverneur John HARVARD ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba,

Bienvenue à la quatrième session de la trente-huitième Législature de la Province du Manitoba.

Notre province continue de connaître une forte croissance, grâce à laquelle le Manitoba demeure l'un des meilleurs endroits où vivre, travailler, élever une famille et lancer une entreprise.

Selon les prévisions, le Manitoba connaîtra en 2005 la plus importante augmentation de la valeur des habitations au Canada. L'immigration dans notre province a atteint un niveau sans précédent. Le taux de croissance des industries manitobaines de fabrication et d'exportation est supérieur à la moyenne nationale. Depuis 1999, nous affichons la plus importante hausse au Canada du nombre d'inscriptions dans les universités.

Notre prospérité actuelle est due en bonne partie au travail énergique et à la créativité des Manitobaines et Manitobains, et à nos investissements prévoyants axés sur l'éducation, l'infrastructure et les possibilités de développement économique. La dernière année nous a rappelé l'importance de cette attitude prévoyante en ce qui concerne la préparation et la capacité d'intervention en cas d'événements imprévus.

Les députés de l'Assemblée législative du Manitoba tiennent à remercier les dirigeants communautaires, les bénévoles et les travailleurs des services d'urgence qui ont contribué à la protection des communautés manitobaines menacées par les inondations cet été. Ils tiennent également à remercier les milliers de Manitobaines et Manitobains qui ont fait preuve de générosité à la suite des catastrophes naturelles survenues en Asie du Sud-Est, dans le sud des États-Unis et au Pakistan.

Dans un monde en évolution, les Manitobaines et Manitobains doivent s'adapter et innover afin de s'attaquer aux défis et profiter des nouvelles possibilités qui se présentent. Cette année, des mesures seront mises en place pour améliorer notre préparation aux situations d'urgence, ce qui accroîtra notre capacité de gérer les risques et de faire face à toute catastrophe éventuelle.

En même temps, nous introduirons des mesures en vue d'assurer les bases de notre croissance future. Ces mesures feront fond sur les éléments clés du *Plan stratégique de croissance économique en sept points* du Manitoba. Elles prévoient plus de 3 milliards de dollars axés sur le développement du secteur de l'énergie propre, au cours des dix prochaines années, l'aménagement de nouveaux locaux au centre-ville de Winnipeg, totalisant plus de un million de pieds carrés, et des investissements importants dans l'enseignement postsecondaire pour les habitants des régions rurales et du nord du Manitoba.

### **La préparation aux situations d'urgence**

Des inondations récurrentes au Manitoba ont rendu nécessaire la planification des mesures d'urgence. En janvier déjà, notre gouvernement se préparait à faire face à un niveau d'eau élevé dans le lac Winnipeg pendant l'été. Hydro-Manitoba a ouvert tous ses canaux régulateurs situés à l'extrémité nord du lac, afin de maintenir un niveau d'eau inférieur au niveau naturel. La nature est toutefois une force difficile à contenir. Au début de l'automne, il existait encore un risque important d'inondation et d'érosion des rivages en cas de tempête de vent. Avec l'aide de bénévoles, un réseau de digues a été créé autour du bassin sud, et cette mesure a protégé les collectivités riveraines de la tempête qui a frappé la région le 5 octobre.

Toutes les régions du Manitoba ont connu des risques d'inondations semblables cette année, en raison de précipitations inhabituellement abondantes au milieu de l'été. Des digues ont été bâties à Ralls Island, près du Pas, le long des berges de la rivière Rouge à Winnipeg et autour de plusieurs collectivités dans le sud-ouest du Manitoba. Une fois encore, les bénévoles locaux ont joué un rôle essentiel dans ces efforts, en collaboration avec le gouvernement et le personnel de l'Organisation des mesures d'urgence.

Cet été, les premières levées de terre ont marqué le début des travaux dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Grâce à un partenariat financier avec le gouvernement fédéral, et fort d'une étude technique et environnementale approfondie, ce projet permettra la création de 1 000 emplois sur cinq ans et offrira une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans. Le projet met à profit le patrimoine important dont Winnipeg et notre province bénéficient grâce à l'ancien premier ministre Duff Roblin.

Avant de commencer les travaux d'agrandissement, les gouvernements fédéral et provincial ont investi 130 millions de dollars pour protéger des inondations les résidences et les collectivités situées au sud de Winnipeg. Les investissements effectués dans les projets de drainage, qui représentent le moyen de protection contre les inondations le plus important dans de nombreuses régions du Manitoba, ont augmenté de 44 % depuis 1999.

Nos récentes expériences, ainsi que les autres catastrophes survenues en dehors de notre province, ont sensibilisé la population du Manitoba à l'importance de la planification des mesures d'urgence. Il est important de continuer d'optimiser notre capacité d'intervention en cas d'urgence, que ce soit dans les situations de catastrophe naturelle, de pandémie virale ou de perturbation importante de notre approvisionnement énergétique ou de notre infrastructure de communication.

Les mesures législatives adoptées en 2002 ont amélioré les protocoles d'urgence du Manitoba : elles ont conféré à notre médecin-hygiéniste en chef de nouveaux pouvoirs lui permettant d'agir dans des situations qui menacent la santé publique, et ont obligé toutes les collectivités à mettre sur pied un programme local de mesures d'urgence approuvées. Des efforts continus se poursuivent pour améliorer notre capacité d'intervention en cas d'urgence, visant en particulier les mesures d'atténuation, les exercices de préparation et l'élaboration de plans de continuité des services pour l'infrastructure et les services essentiels. Au cours de la présente session, de nouvelles mesures législatives seront présentées dans le but d'accroître notre capacité d'intervention en cas d'urgence.

La planification des mesures d'urgence en cas de pandémie est à l'heure actuelle la plus grande priorité. Depuis 18 mois, notre médecin-hygiéniste en chef et les dirigeants de Santé Canada collaborent à la préparation d'un plan global d'intervention en cas de pandémie au Manitoba. Au cours des trois dernières années, les offices régionaux de la santé ont élaboré avec toutes les municipalités manitobaines des ententes officielles détaillant de quelle manière les ressources seront déployées en cas d'urgence. À la demande de Santé Manitoba, ces ententes sont en train d'être étudiées par les offices régionaux de la santé et les responsables municipaux.

### **L'énergie propre, un avantage manitobain à exploiter**

Grâce au développement du potentiel hydroélectrique de notre province, la population manitobaine profite des coûts d'électricité les plus bas au monde. Elle demeure toutefois vulnérable à la hausse du prix des carburants importés. Le gaz naturel est le combustible utilisé pour chauffer la majorité des foyers manitobains, et le coût du chauffage hivernal est devenu une préoccupation majeure depuis l'augmentation de 45 % du prix du gaz naturel cet été.

Une *Stratégie manitobaine du chauffage résidentiel* sera introduite pour protéger les consommateurs manitobains contre la brusque augmentation de leurs factures hivernales de gaz naturel. On prévoit actuellement une augmentation tarifaire allant jusqu'à 10 % le 1<sup>er</sup> novembre, suivie d'une autre augmentation jusqu'à 20 % le 1<sup>er</sup> février. Notre objectif est de garantir que les consommateurs ne verront qu'une seule augmentation tarifaire pendant l'hiver 2005-2006, et que les augmentations tarifaires des deux prochains hivers seront raisonnables.

Cette stratégie reflète les nouvelles lignes directrices annoncées par la Régie des services publics et s'appuie sur les pratiques rationnelles de couverture élaborées par Hydro-Manitoba pour atténuer les répercussions de l'augmentation des prix. La Régie a annoncé qu'elle réexaminera une de ses anciennes ordonnances et autorisera Hydro-Manitoba à reporter les augmentations de prix du gaz naturel. Des dispositions législatives seront proposées pour appuyer ce changement.

La *Stratégie manitobaine du chauffage résidentiel* comprend également une initiative plus ambitieuse de réduction des factures de chauffage grâce à la conservation de l'énergie, initiative qui prévoit entre autres :

- des vérifications énergétiques à domicile et des plans de réduction de la consommation d'énergie, qui seront offerts par l'entremise du nouveau Bureau des solutions écologiques pour un Manitoba vert;
- de nouvelles mesures incitatives pour encourager l'installation de meilleurs matériaux isolants et de meilleurs systèmes d'intempérisation dans les vieilles maisons, l'achat de chaudières à haut rendement énergétique et l'installation de pompes à chaleur;
- des initiatives ciblées visant à encourager les travaux d'amélioration éconergique dans les foyers à faible revenu.

Cette stratégie permettra aux familles de profiter de certains des avantages que le Manitoba réalisera grâce à sa position de chef de file dans les domaines de la production et des technologies des énergies propres.

Le Manitoba a entamé des négociations avec des clients potentiels à l'est, au sud et à l'ouest de la province, en vue de leur vendre, au cours des six prochaines années, de l'énergie propre valant plus de un demi-milliard de dollars. Au cours de la présente session, le gouvernement communiquera à l'Assemblée législative le résultat de ces négociations et leurs conséquences pour ce qui est de la construction de nouvelles installations de production d'énergie au Manitoba.

C'est grâce à la construction du barrage Limestone, autrefois l'objet de controverses dans cette Chambre, que le Manitoba est un important exportateur d'électricité. Les foyers manitobains jouent également leur rôle. Les mesures de conservation de l'énergie entreprises dans le cadre du programme Éconergique d'Hydro-Manitoba permettent d'économiser plus de 250 mégawatts d'électricité chaque année, et cette électricité peut alors être vendue à l'exportation.

En ce début de nouveau siècle, l'avantage du Manitoba en termes d'énergie propre a été maximisé par l'engagement précoce de notre province à s'attaquer au problème du changement climatique, ainsi que par notre détermination à profiter des possibilités offertes par la nouvelle économie verte.

Au cours des douze prochains mois, la construction du premier parc d'éoliennes du Manitoba sera achevée à Saint-Léon : ajoutant près de 100 mégawatts d'électricité sans émission à la base d'approvisionnement du Manitoba, ce projet représente 210 millions de dollars de nouveaux capitaux investis et 9 millions de dollars en versements de loyer aux propriétaires fonciers.

La province et Hydro-Manitoba entreprendront la prochaine grande étape de notre stratégie de développement de l'énergie éolienne cet automne, en lançant un appel pour des propositions de nouveaux projets qui permettront de produire au total jusqu'à 1 000 mégawatts d'électricité éolienne au cours des dix prochaines années. On estime que ces projets représenteront plus de deux milliards de dollars d'investissements en immobilisations.

La stratégie manitobaine d'énergie propre comporte également des initiatives visant à augmenter la production de biocarburants. Les travaux de construction de la nouvelle usine de production d'éthanol de la société Husky Oil commencent cette semaine à Minnedosa. Cette usine, qui fera passer la production manitobaine d'éthanol de 10 millions de litres par an à 130 millions de litres par an, représente un investissement de 145 millions de dollars de la part de Husky Oil. Le projet de construction a été réalisé grâce à un programme fédéral de soutien et à l'introduction en 2003 de mesures obligatoires en matière d'éthanol au Manitoba. Atteindre l'objectif fixé, soit que l'essence vendue au Manitoba contienne 10 % d'éthanol, permettra de réduire les émissions des véhicules de 135 000 tonnes, c'est-à-dire l'équivalent de la mise hors circulation de 10 000 voitures.

Parmi les initiatives axées sur les biocarburants, citons une stratégie visant à augmenter la production manitobaine de biodiésel, grâce à un programme de développement conçu pour appuyer la construction de plusieurs usines communautaires de production.

L'ensemble d'initiatives axées sur l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et les biocarburants annoncées aujourd'hui représente plus de trois milliards de dollars pour l'économie manitobaine, et génère de nouvelles possibilités importantes pour les communautés rurales et du Nord, pour les Premières nations et pour les jeunes de notre province.

### **De meilleurs soins, plus rapidement**

La réforme du système de soins de santé se poursuit au Manitoba depuis 1999, avec comme objectifs principaux la formation et le recrutement du personnel infirmier et médical, les investissements dans l'innovation, les immobilisations et le matériel médical, et l'ajout de nouveaux programmes de prévention.

Un quatrième objectif des modifications mises en œuvre dans notre système public de soins de santé est d'offrir à la population manitobaine *de meilleurs soins plus rapidement*. Dès l'an 2000, le Manitoba a lancé un plan ambitieux de réduction du temps d'attente pour les traitements vitaux tels que la chirurgie cardiaque et la radiothérapie anti-cancéreuse.

En ce qui concerne la chirurgie cardiaque, la liste d'attente a été réduite de moitié et la période d'attente moyenne a été réduite à deux semaines. Quant à la radiothérapie anti-cancéreuse, la période d'attente moyenne est passée de sept semaines à une semaine seulement.

Nous nous engageons à appliquer les mêmes stratégies pour réduire les périodes d'attente des procédures médicales influant sur la qualité de vie, et pour augmenter de manière importante le nombre de procédures diagnostiques telles que les tests d'IRM et les tomodensitogrammes.

L'année dernière, les provinces ont négocié avec le gouvernement fédéral un accord qui a mené à la restauration partielle du financement fédéral en ce qui concerne les soins de santé. Les priorités relevées dans l'*Accord des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé* étaient le traitement du cancer, les traitements cardiaques, le remplacement d'articulations, la restauration de la vue et l'imagerie diagnostique.

Le plan manitobain de réduction des délais d'attente va au-delà des dispositions de l'entente nationale en ajoutant quatre nouvelles priorités : les programmes dentaires à l'intention des enfants, les initiatives de santé mentale, l'expansion des programmes cliniques de traitement de la douleur et le traitement des troubles du sommeil. Cette stratégie est conçue pour augmenter le nombre de procédures dans chacun de ces domaines clés grâce à l'ajout de ressources en personnel et en capital, à l'amélioration des soins primaires et à l'introduction de nouvelles pratiques de gestion.

La nouvelle stratégie s'appuie sur les efforts de réforme du système de soins de santé entamés il y a six ans. Notre gouvernement a augmenté le nombre de médecins autorisés à exercer au Manitoba en introduisant des programmes spéciaux destinés aux médecins formés à l'étranger, en augmentant le nombre de places en faculté de médecine et en offrant des mesures incitatives de prêt spécial pour encourager les diplômés manitobains à ouvrir un cabinet médical. Depuis 1999, la province a fourni les fonds nécessaires pour augmenter de 23 le nombre d'étudiants pouvant s'inscrire à la faculté de médecine de l'Université du Manitoba.

Il faut jusqu'à sept ans pour former un médecin, et nous commençons tout juste à voir le résultat des efforts que nous avons faits pour élargir la portée des programmes de formation médicale et pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de nos diplômés restent au Manitoba. Aujourd'hui, 235 médecins de plus qu'en 1999 sont inscrits au Manitoba; cette année nous avons bénéficié de 96 nouveaux médecins, un nombre record. L'année prochaine, un bureau de coordination du recrutement, qui aura son propre site Web, sera mis sur pied pour appuyer les initiatives de recrutement des offices régionaux de la santé et des collectivités.

En 1999, il y avait deux appareils d'IRM consacrés aux soins des patients de l'ensemble de cette province. Depuis, quatre appareils supplémentaires d'IRM ont été mis en service, au Centre des sciences de la santé, à l'Hôpital général Saint-Boniface, à l'Hôpital général de Brandon et, tout dernièrement, à la clinique Pan Am. Ces investissements permettent de quadrupler le nombre de procédures effectuées. Au cours de la même période, 16 nouveaux tomodensitomètres ont été mis en service, ce qui a permis de doubler le nombre de tests effectués, et plus de 20 appareils d'échographie ont été remplacés ou installés, doublant là encore le nombre de tests effectués. Au fur et à mesure que de nouveaux appareils sont mis en service, la demande de services diagnostiques augmente. Une partie de notre stratégie de réduction des périodes d'attente consiste à augmenter le nombre de procédures en prolongeant les heures d'ouverture.

Offrir aux Manitobains et aux Manitobaines des soins plus près de chez eux est un objectif qui va de pair avec nos efforts de réduction des périodes d'attente, et qui est tout aussi important pour de nombreux résidents de notre province. Notre gouvernement a installé de nouveaux tomodynamomètres dans les collectivités du Pas, de Thompson, de Selkirk, de Portage-la-Prairie, de Steinbach et de Winkler. L'appareil d'IRM installé à Brandon sera le premier appareil installé en dehors de la ville de Winnipeg. De nouveaux services de dialyse et le prolongement des heures d'ouverture pour les services existants ont été mis en place dans les communautés de Flin Flon, Garden Hill, Portage-la-Prairie et Norway House, et des programmes communautaires de traitement du cancer sont en train d'être établis à Neepawa, Deloraine et Pinawa.

Beaucoup de travaux ont été effectués pour construire de nouveaux hôpitaux et agrandir ou rénover des hôpitaux existants à Swan River, Brandon, Sainte-Anne, Portage-la-Prairie, Beauséjour, Gimli et Steinbach. De plus, notre gouvernement a ouvert de nouveaux centres de soins de santé primaires à Camperville, Waterhen, Flin Flon, Riverton, Niverville, Sprague et dans la municipalité rurale de Montcalm. Davantage d'opérations chirurgicales sont effectuées dans les hôpitaux situés à l'extérieur de Winnipeg, ce qui a permis d'augmenter le nombre de procédures faisant l'objet d'une forte demande telles que les chirurgies de la hanche et du genou.

La prévention est un des domaines de la santé qui connaît une croissance rapide. Nous avons adopté des lois visant à aider la lutte contre le tabac et à protéger la population contre la fumée secondaire. Afin de donner suite aux recommandations du groupe de travail multipartite *Des enfants en santé, pour un avenir en santé*, la province collaborera avec les écoles et les parents pour mettre en œuvre des programmes efficaces de nutrition et d'exercice pour les jeunes de tous âges.

D'ici la fin de l'année prochaine, le Manitoba aura remplacé l'ensemble des 160 ambulances de la flotte provinciale – une première étape importante pour résoudre les problèmes de services médicaux d'urgence que connaissent les régions rurales et du nord du Manitoba. Les nouvelles ambulances permettent d'assurer une meilleure qualité des soins avec une plus grande sécurité. Toute la flotte est maintenant équipée de radios qui permettent aux ambulances de communiquer avec l'ensemble des hôpitaux de la province. Parmi les autres mesures mises en œuvre, citons l'établissement cette année à Brandon d'un centre de commandement et de contrôle couvrant l'ensemble de la province pour les services médicaux d'urgence, et les mesures prises pour résoudre les problèmes de formation et d'échelle salariale du personnel de ces services. Il reste encore beaucoup à faire. La responsabilité des coûts et frais de services d'ambulance est retombée sur les offices régionaux de la santé en 1995, ce qui a eu comme conséquence des pratiques différentes partout dans la province. Notre gouvernement prendra des mesures pour résoudre les questions d'équité et d'égalité.

### **La lutte contre le crime**

Des améliorations réelles dans le domaine de la sécurité communautaire se sont produites au Manitoba, comme en témoignent notamment une diminution marquée du nombre d'incendies criminels, l'accélération du processus judiciaire dans les causes de violence familiale et une diminution depuis deux ans du taux de crimes violents. Il se produit encore toutefois trop de tragédies. Comme tous les Canadiens, nous faisons face à des défis de taille dans nos efforts visant à réduire les crimes de violence et leurs terribles conséquences pour les victimes.

Tous les problèmes de criminalité que nous avons réussi à résoudre ont été résolus parce que les services de police, les membres de la communauté et tous les ordres de gouvernement ont travaillé ensemble. La *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* et la *Loi sur les bâtiments fortifiés*, deux lois manitobaines novatrices qui illustrent cette approche collective, ont entraîné la fermeture de plus de 120 bâtiments fortifiés, lieux de consommation de drogues ou d'inhalation de substances intoxicantes et maisons de prostitution. Les objectifs de cette approche de collaboration seront élargis cette année afin de viser la fermeture d'un plus grand nombre de maisons appartenant aux gangs.

Le Manitoba est considéré comme un chef de file national en ce qui concerne les services et mesures d'intervention qui sont offerts dans les cas de violence familiale. L'an dernier, le Manitoba a créé la clinique multiservices « *A Woman's Place* », un centre pour femmes où les victimes de violence familiale peuvent obtenir des services juridiques, des services sociaux et d'autres services de soutien. Une nouvelle loi entrera en vigueur au cours de l'année à venir, qui visera la protection d'un plus grand nombre de victimes de violence, y compris les personnes dans une relation de fréquentation. Une aide accrue sera offerte aux personnes demandant une ordonnance de protection. Les tribunaux auront l'autorité d'ordonner aux auteurs de mauvais traitements de suivre des séances de counseling ou une thérapie. En outre, un nouveau projet de loi, le premier en son genre au Canada, sera introduit afin de garantir l'exécution des ordonnances de protection délivrées par des tribunaux de l'extérieur de la province.

L'Institut d'administration publique du Canada a récemment décerné un prix à une initiative manitobaine visant à accélérer le traitement des causes de violence familiale devant les tribunaux. En 2003, le juge en chef de la Cour provinciale a dirigé la conception d'un projet qui a nettement réduit le nombre de causes de violence familiale en suspens. Au cours de la prochaine année, Justice Manitoba et la Cour provinciale collaboreront en vue d'élargir la portée de ce projet pour qu'il vise toutes les causes dans lesquelles un accusé attend son procès en détention. Dans le cadre du projet de gestion préliminaire des cas de violence familiale, les causes judiciaires seront traitées plus rapidement.

Nous reconnaissons la nécessité d'en faire plus pour lutter contre les gangs et pour punir le crime organisé. Depuis 1999, notre gouvernement a augmenté de 73 % le budget consacré aux poursuites judiciaires, ce qui a permis de financer 18 nouveaux postes de procureurs de la Couronne, dont sept détachés en permanence à la Section de poursuite des gangs. Le travail effectué par la Section de poursuite des gangs depuis sa création en novembre 2003 a mené à 237 condamnations ou plaidoyers de culpabilité de membres de gangs.

Et nous continuerons nos efforts. La Section de poursuite des gangs sera agrandie, grâce à l'ajout de nouveaux procureurs et de personnel de soutien. Ces ressources supplémentaires augmenteront la capacité de la Section de cibler les crimes perpétrés par les membres de gangs.

Notre Budget 2005 prévoyait la plus importante augmentation du financement des services de police jamais observée au Manitoba, créant 54 nouveaux postes d'agents au cours des deux prochaines années. Depuis 1999, la Province a fourni les fonds nécessaires pour augmenter de 95 le nombre d'agents de police. En outre, en 2006, nous allons verser à la Ville de Winnipeg deux millions de dollars en fonds non affectés, qu'elle pourra engager selon ses priorités.

Nous venons de nommer un procureur spécial en matière de crime organisé, qui est chargé de formuler des recommandations sur l'élaboration de nouvelles mesures législatives et stratégies de maintien de l'ordre. Nous chercherons à obtenir la coopération du gouvernement fédéral afin qu'il prévoit des sanctions plus rigoureuses pour les infractions relatives à l'utilisation d'une arme à feu illégale, qu'il interdise les condamnations à l'emprisonnement avec sursis pour les personnes déclarées coupables d'un crime violent et qu'il renforce les dispositions de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (Canada).

D'autres gouvernements en Amérique du Nord ont vu la vente et la consommation de la drogue de rue « crystal meth » prendre des proportions très alarmantes. Le Manitoba a proposé une stratégie nationale pour s'attaquer au meth. La première étape de cette stratégie consistait à demander au gouvernement fédéral de modifier la loi de façon à ce que le trafic du meth entraîne les mêmes conséquences que le trafic de la cocaïne ou de l'héroïne. Nous sommes heureux que le gouvernement fédéral ait apporté ces modifications.

Le Manitoba va mettre en œuvre sa propre *Stratégie antimeth*, qui comprendra des mesures visant à freiner le trafic et la fabrication du meth, à favoriser la collaboration entre les services policiers et d'autres organismes, à sensibiliser le public au danger que pose cette drogue et à faire face aux conséquences de la consommation du meth en consacrant de nouvelles ressources au traitement des dépendances au meth ou à d'autres drogues.

Nous allons continuer à nous attaquer aux causes profondes de la criminalité. En 2003, nous avons pris l'engagement de mettre en place 40 programmes parascolaires dans les Friendship Centres (centres d'amitié), les centres communautaires et les écoles. En travaillant en commun, les Manitobains et Manitobaines ont assuré le succès de cette initiative. Nous allons surpasser notre engagement d'ouvrir 40 centres Lighthouses. Notre gouvernement fera en sorte que ces centres, qui offrent une lueur d'espoir aux jeunes manitobains, se multiplient partout dans la province.

Au cours de l'année qui vient, l'engagement du Manitoba envers le système de justice autochtone se manifestera notamment par l'ajout de services de police autochtones, la présence des cours de circuit dans un plus grand nombre de communautés autochtones, le transfert continu des responsabilités des services de probation, et un meilleur accès pour les Autochtones aux procédures de plaintes relatives à la conduite des membres de la police.

Dans le but de réduire le taux intolérablement élevé de vol de véhicules, le Manitoba a prévu des sanctions plus rigoureuses pour les voleurs de véhicules et les conducteurs qui cherchent à échapper à la police. Cette année, notre gouvernement a adopté une stratégie agressive visant à inciter les particuliers à participer à la lutte contre le vol d'automobiles en installant un interrupteur d'allumage approuvé dans leur véhicule. Des milliers de Manitobains et Manitobaines ont décidé d'équiper leur véhicule de ce dispositif antivol. Aucun véhicule équipé d'un interrupteur d'allumage approuvé n'a été volé.

### **La préparation de nos enfants et de nos adolescents à leur avenir**

Pour notre province, il est plus important que jamais de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Notre gouvernement a travaillé très fort en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité des services de garde d'enfants. Depuis notre élection, notre investissement dans les services de garde pour enfants a augmenté de 64 % et permis la création de 3 500 nouvelles places subventionnées en garderie. Le Manitoba a mis en place de nouvelles mesures de soutien à la formation des éducateurs des jeunes enfants et consacré des fonds à l'augmentation de salaire des travailleurs des services à l'enfance.

Cette année, mes ministres annonceront des mesures additionnelles visant l'amélioration des services de garde des jeunes enfants, y compris la création de nouvelles places subventionnées, des investissements en immobilisations et de nouveaux modèles de gestion.

Alors que la petite enfance est une période importante pour préparer nos enfants à commencer leur parcours scolaire, c'est lorsqu'ils sont engagés dans le système scolaire qu'ils acquièrent les compétences qui les prépareront à réussir dans leur carrière et à vivre une vie heureuse.

Notre gouvernement a travaillé avec les parents, les enseignants et les élèves dans le plus grand respect en vue d'améliorer la qualité de l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire.



L'année scolaire en cours a débuté après la fête du Travail, permettant ainsi à chacun de passer plus de temps en famille pendant les derniers jours de l'été. Depuis notre élection, les élèves sont retournés dans des écoles publiques financées à un rythme égal au taux de croissance économique. L'aide financière par élève a augmenté de 18 %. Grâce à 333 millions de dollars investis sur six ans dans le Programme d'aide financière en matière d'immobilisations, soit plus du double du montant investi au cours des six années précédentes, de nombreux élèves sont retournés dans des écoles nouvelles ou modernisées. Et, ce qui est encore plus important, nos enfants sont retournés dans de meilleures écoles, grâce à un investissement dans un apprentissage de qualité, qui comprend de nouveaux programmes d'études en sciences, en sciences sociales, en arts et en éducation sanitaire.

Depuis 1999, le financement des programmes à l'intention des élèves ayant des besoins spéciaux a augmenté de 30 %. Après une période de consultations intensives et la mise en place de ressources, le gouvernement va édicter cette semaine la *Loi sur les programmes d'éducation appropriés*. Cette loi et ses règlements d'application permettront aux écoles et aux parents de travailler en commun en vue de fournir une éducation appropriée à tous les enfants.

Notre gouvernement reconnaît le besoin de veiller à ce que nos enfants profitent des meilleures occasions possibles de poursuivre leurs études et de découvrir les carrières qui les intéressent. Au cours de la prochaine année, mes ministres fourniront aux élèves des années d'études intermédiaires plus d'occasions d'apprendre par l'expérience, afin qu'ils s'engagent plus profondément dans leurs études et qu'ils puissent mieux comprendre le lien qui existe entre l'école et leur avenir. L'année qui vient verra la mise en place d'un programme d'évaluation en classe, dirigé par l'enseignant et portant sur les notions de langues et de calcul en 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années. Nous donnerons de l'ampleur à l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel, qui sensibilise davantage les élèves aux formations et aux cheminements de carrière soulignant les compétences techniques. De plus, dans le cadre du Plan d'action pour l'éducation des Autochtones, nous entreprendrons des initiatives ciblées pour augmenter le nombre de diplômés du secondaire chez les élèves fréquentant les écoles du Nord et les écoles de quartiers défavorisés.

Le nouveau Guide manitobain de planification de carrière sera distribué aux élèves et à leurs parents. Il offrira une source de renseignements accessibles sur les choix en matière d'éducation et de formation. En outre, la création d'un nouveau prix du ministre pour l'excellence en enseignement permettra de reconnaître et de promouvoir le travail de nos enseignants et mentors les plus efficaces.

### **La modernisation de l'enseignement postsecondaire et de la formation professionnelle**

La réussite du Manitoba dans l'économie mondiale repose sur le développement de notre ressource la plus importante : les compétences de notre population.

Depuis le lancement de l'Initiative d'expansion des collèges en 1999, le nombre d'inscriptions dans les collèges et les universités du Manitoba a augmenté de plus de un tiers, soit la hausse la plus importante au Canada. Les campus manitobains ont bénéficié d'une nouvelle injection d'investissements de capitaux, grâce à l'engagement financier de 100 millions de dollars annoncé par la Province en l'an 2000. Le programme de construction est déjà bien avancé. Cet automne, le nouveau campus du collège Red River, au centre-ville, est devenu entièrement opérationnel; l'Université du Manitoba a ouvert son nouveau centre de l'ingénierie et de l'informatique; et le Winnipeg Education Centre a inauguré son nouveau campus sur l'avenue Selkirk.

Il s'agit d'événements marquants pour notre province; ils indiquent aux jeunes du Manitoba que leurs efforts seront récompensés par de nouvelles perspectives. En augmentant continuellement les possibilités d'éducation, nous indiquons aussi aux familles, aux investisseurs et aux employeurs du Manitoba que notre province s'engage à maintenir un avantage concurrentiel quant aux connaissances et aux compétences.

Cet engagement s'étend à toutes les régions du Manitoba. Notre gouvernement a prévu des programmes et des immobilisations pour appuyer l'expansion du nouveau Collège universitaire du Nord. L'accès à l'éducation et à la formation est la clé des possibilités économiques pour les Autochtones du Manitoba. Notre gouvernement s'est aussi engagé à établir un projet de renouvellement des immobilisations pour le collège communautaire Assiniboine, afin d'assurer son rôle central dans l'avenir économique de la région de l'Ouest.

Des promesses de dons du secteur privé appuyant les projets d'immobilisations des universités se sont ajoutées à l'investissement accru de la Province dans l'enseignement postsecondaire. Notre gouvernement demandera un engagement semblable au gouvernement fédéral dans le cadre d'une stratégie nationale visant à augmenter la productivité et à promouvoir l'inclusion économique. Un nouveau partenariat nous permettra de nous engager à fournir des fonds supplémentaires aux collèges et aux universités du Manitoba, sur plusieurs années, en intégrant les principes d'une éducation à caractère excellent, abordable et accessible. Nous croyons que l'accord de soins de santé signé récemment sert de bon modèle pour un partenariat national de compétences.

### **La croissance des régions rurales du Manitoba**

Dans les régions rurales du Manitoba, les producteurs agricoles ont connu une autre année difficile à cause de l'inondation des terres agricoles et de la fermeture de la frontière américaine, mesure dont les répercussions se font toujours sentir. Pour aider les habitants des régions rurales du Manitoba à faire face aux crises d'aujourd'hui et à saisir les possibilités de demain, notre gouvernement a collaboré à un plan comportant cinq volets.

Premièrement, nous aidons les producteurs à amortir les effets des conditions climatiques défavorables sur leurs revenus. Plutôt que d'offrir des programmes ponctuels, notre gouvernement s'engage à maintenir un filet protecteur qui répond aux besoins des producteurs manitobains. Notre gouvernement a instauré l'indemnisation pour l'humidité excessive. L'année dernière, ce programme a versé 25 millions de dollars aux producteurs. Cette somme est comprise dans le montant record de 198 millions de dollars versé sous forme de paiements d'assurance-récolte.

Cette année, les paiements versés dans le cadre de l'indemnisation pour l'humidité excessive atteindront 58 millions de dollars. On prévoit que le total des prestations d'assurance-récolte versées sera d'environ 300 millions de dollars. Des fonds supplémentaires de 15 millions de dollars pour le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole seront retirés du Fonds de stabilisation des recettes pour appuyer les familles agricoles.

Pour faire face aux crises du revenu en 2004 et en 2005, notre gouvernement a introduit une réduction de taxes scolaires de 50 % pour les propriétaires de terres agricoles. Une réduction supplémentaire de 10 % sera ajoutée à partir de l'année scolaire 2006, portant la réduction totale à 60 %.

Dans le cadre du deuxième volet de notre plan rural, nous collaborons avec les producteurs afin de relever les défis liés aux échanges commerciaux. Notre gouvernement a multiplié ses efforts pour régler les différends commerciaux. Il a collaboré avec d'autres gouvernements au Canada, aux États-Unis et au Mexique en préconisant un mécanisme de règlement des différends commerciaux à la fois impartial, rapide et équitable. Le Manitoba collabore aussi avec les entreprises et producteurs locaux dans le but d'accroître les activités commerciales dans les marchés d'exportations existants et émergents.

Malgré les défis auxquels les producteurs agricoles font face, le montant record des exportations de produits agroalimentaires en 2004, d'une valeur se chiffrant à 3,4 milliards de dollars, et la liste croissante de nouvelles installations à valeur ajoutée au Manitoba, ont confirmé la vigueur fondamentale de notre économie rurale. Il s'agit là du troisième volet de notre plan rural.

« Des aliments produits et transformés au Manitoba » : ce slogan illustre une nouvelle tendance qui voit les agriculteurs et les collectivités rurales exercer un contrôle accru de la production alimentaire. Nous cherchons à augmenter les activités de transformation du porc et du bœuf au Manitoba, qui s'ajoutent à celles de l'usine de transformation de pommes de terre Simplot. La nouvelle initiative manitobaine « Profitons des possibilités de croissance » (PRO) aide les producteurs et les collectivités rurales à profiter davantage de leurs produits agricoles. À l'heure actuelle, un agent de développement économique travaille au sein de chacune des dix équipes PRO de la province. Cette année, notre gouvernement consultera les habitants des régions rurales du Manitoba sur deux points : l'utilisation de ces nouvelles ressources afin d'intensifier le développement économique; et les prochaines étapes à franchir pour réaliser de nouvelles possibilités de valorisation de la production agricole.

Le quatrième volet de notre plan porte sur les innovations qui stimulent le développement économique. L'avenir de la production alimentaire au Manitoba s'appuie aussi sur une stratégie de recherche et de développement des produits qui comprend le Centre de recherche sur les aliments fonctionnels, à l'Université du Manitoba, et le Centre de développement de produits alimentaires, qui vient d'être agrandi. Le programme de salubrité des aliments « De la ferme à l'assiette » sera lancé cette année sous l'autorité du bureau du vétérinaire en chef. Il s'agit d'une assurance de la qualité additionnelle pour appuyer les produits « faits au Manitoba ». Cette année, notre gouvernement élaborera aussi des initiatives visant à favoriser l'expansion de l'agriculture biologique au Manitoba.

En dernier lieu, notre gouvernement a élaboré un cadre de référence pour que les régions rurales du Manitoba puissent aussi bénéficier de l'économie verte et que la croissance rurale soit écologiquement viable. Au cours des douze prochains mois, le Manitoba deviendra la première province au Canada à élaborer un projet pour aider les producteurs agricoles à utiliser un éventail de pratiques écologiques et d'utilisations alternatives des sols. Ce projet aidera la communauté agricole à respecter son engagement de protéger la qualité de l'eau, la santé des sols et l'habitat faunique.

Des consultations avec des groupes de producteurs et des municipalités sont en cours en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle approche concernant l'utilisation des sols qui tienne compte des principes de protection de la qualité de l'eau dans la prise de décisions de planification locale. Pour appuyer ces initiatives, votre gouvernement créera de nouvelles équipes de prospection des sols qui se concentreront sur des plans de travail établis et qui feront des travaux de prospection ponctuels dans le cadre de propositions propres aux lieux concernés. En même temps, des normes de qualité de l'eau plus rigoureuses seront adoptées pour les champs d'épuration et pour le traitement municipal des égouts. Le Manitoba appuie également une stratégie de recherche et de protection à volets multiples pour le bassin hydrologique du lac Winnipeg.

L'Office de l'agri-énergie du Manitoba collabore avec les collectivités rurales et les investisseurs afin de créer de nouvelles possibilités de production d'énergie éolienne, d'éthanol et de biodiésel. La découverte de nouvelles réserves pétrolières dans le sud-ouest du Manitoba s'annonce prometteuse et mènera à un investissement de 200 millions de dollars dans de nouveaux pipelines et des installations de séparation. Le Manitoba travaille avec des représentants de l'industrie afin d'assurer l'égalité des chances dans l'exploration et le développement de ces ressources dans notre Province.

Le permis de cinq ans accordé à la société Agrium pour l'exploration de potasse dans la région de Saint-Lazare représente aussi un développement prometteur. Le permis prévoit que cette société investira au moins 200 000 \$ annuellement sous forme de travaux d'exploration.

Pour promouvoir davantage l'innovation dans les régions rurales du Manitoba, deux nouvelles bourses seront créées cette année : une bourse du Centenaire à la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université du Manitoba, et une bourse de développement économique rural à l'Université de Brandon.

## Bâtir le nord du Manitoba

Depuis 1999, notre gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que le Nord reçoive une juste part du financement provincial consacré aux routes et à l'infrastructure de transport. De nouveaux partenariats ont été formés avec les Premières nations du Manitoba pour profiter des occasions de développement énergétique et d'exploitation des ressources naturelles. En outre, notre gouvernement a fait d'importants investissements pour garantir que les habitants des régions du nord du Manitoba ont accès à des services médicaux et à des possibilités d'éducation plus près de chez eux.

C'est en 2004 que le Collège universitaire du Nord a été créé. Cet établissement postsecondaire ayant le pouvoir de décerner des diplômes a pour objectif de répondre aux besoins éducatifs des collectivités du Nord. À l'heure actuelle, 2 250 étudiants sont inscrits dans plus de 40 programmes d'études offerts un peu partout dans le nord du Manitoba. Parmi ces programmes, citons celui du baccalauréat en sciences infirmières qui compte plus de 180 inscriptions à l'heure actuelle. Cet automne a marqué le lancement d'un baccalauréat ès arts et à partir de 2007, un baccalauréat en éducation sera offert. Les années à venir verront l'introduction d'un programme d'études en sciences et d'un programme d'études dans la profession de sage-femme destiné aux Autochtones.

Cet automne, le Manitoba proposera un partenariat avec le gouvernement fédéral visant à améliorer de façon immédiate et significative les résultats pour la santé des Autochtones. Cette stratégie repose entre autres sur les éléments suivants :

- des éducateurs en matière de maladies chroniques, afin de prendre des mesures à l'égard des facteurs qui contribuent au diabète;
- un personnel affecté à l'éducation et aux soins prénatals et postnatals dans chaque réserve;
- l'accès à Télésanté dans toutes les réserves, accompagné d'une formation pour le personnel, afin de poser plus rapidement des diagnostics et de réduire la nécessité d'avoir recours aux services d'évacuation médicale;
- la lecture d'empreintes rétiniennes pour tous les habitants du Nord à risque de dégénérescence maculaire;
- des mesures rigoureuses de dépistage et de traitement de la tuberculose.

Le Manitoba proposera des partenariats semblables pour augmenter le taux d'achèvement des études dans les réserves et pour commencer à remédier à la grave pénurie de logements adéquats dans les collectivités du Nord et des Premières nations. Notre gouvernement s'est engagé à inclure directement les Premières nations dans ce partenariat et à utiliser une approche holistique qui tient compte des déterminants fondamentaux de l'identité culturelle et de la langue.

Notre gouvernement a consulté longuement les collectivités des Premières nations à l'est du lac Winnipeg en ce qui concerne leurs priorités dans les domaines suivants : le transport, l'aménagement du territoire, le développement économique et un avenir durable pour leurs enfants. Il s'agit là d'autres points sur lesquels nous cherchons à former un partenariat réunissant tous les ordres de gouvernement. Les objectifs de ce partenariat comprennent la modernisation de l'aéroport Wasagamack, des programmes communautaires d'efficacité énergétique et de rénovation résidentielle, et des possibilités de formation pour le tourisme et la gestion des ressources à l'échelle locale.

Pour répondre aux répercussions de l'augmentation des coûts de l'énergie sur les habitants du Nord, une prestation pour les coûts de l'énergie s'ajoutera à la prime d'éloignement existante.

## La revitalisation de nos villes

Notre gouvernement a collaboré avec les collectivités et le secteur privé afin de revitaliser nos grands centres urbains. Parmi les investissements à Winnipeg et à Brandon, on compte ceux dans l'infrastructure des transports, des installations de loisir et de la qualité de l'eau, dans la revitalisation des centres-villes et dans d'importants projets d'immobilisations de santé et d'éducation.

Bien que le projet ait causé des divisions au sein de la collectivité, et même au sein de notre Assemblée, le Centre MTS du centre-ville de Winnipeg s'est avéré un énorme succès. L'on estime que, d'ici la fin du mois, un million de personnes y auront assisté à un événement ou l'autre depuis son ouverture en novembre 2004. Le Centre MTS est au quatrième rang au Canada et au vingtième rang dans le monde pour ce qui est du chiffre total des ventes de billets de concerts. Les nouveaux projets comme l'immeuble d'Hydro-Manitoba, celui de la Credit Union Central, la Bibliothèque du Millénaire et l'immeuble Asper contribueront plus de un million de pieds carrés au nouvel essor du centre-ville de Winnipeg au cours des prochaines années.

Dans le but de contribuer à la croissance durable de Winnipeg, notre gouvernement poursuivra sa collaboration avec la Ville et avec le secteur privé dans le but d'ouvrir de nouveaux lots à la construction résidentielle. Au cours de la session qui commence, votre gouvernement introduira des mesures législatives qui permettront de consacrer au logement dans le centre-ville des profits découlant du projet Waverley West et d'autres projets de banlieue. Les retombées positives de ces fonds alloués s'ajouteront à celles de nos investissements résidentiels et de programmes tels Quartiers vivants et Renforcement des collectivités.

Brandon a récemment bénéficié de l'expansion du centre Keystone et du réaménagement de l'hôpital de Brandon. Au cours de l'année, la Province ira de l'avant en ce qui concerne la relocalisation complète, ou substantielle, du collège communautaire Assiniboine sur le site de l'ancien Centre de santé mentale de Brandon. Notre gouvernement poursuit sa collaboration avec les représentants de la Ville de Brandon, du collège communautaire Assiniboine et du secteur privé, ainsi qu'avec la collectivité dans son ensemble, afin que cette démarche réponde de manière efficiente aux besoins des futurs étudiants.

Notre gouvernement élargira et améliorera le pont de la 18<sup>e</sup> Rue, à Brandon. Nous collaborerons avec le gouvernement fédéral afin que les travaux soient effectués le plus rapidement possible.

D'autres villes manitobaines profitent également de nouveaux investissements. Par exemple, il y a des projets routiers à Selkirk, un nouveau foyer de soins personnels à Thompson, et des installations d'épuration des eaux usées à Dauphin, à Gimli et à Winkler. Portage-la-Prairie bénéficiera de l'agrandissement du Centre de développement de produits alimentaires, de la construction d'un poste de pompage d'eaux d'égout, et de la modernisation des décharges et des installations d'égout.

Cette année, les subventions au transport en commun municipal ont été haussées de 15 %, pour la première fois en dix ans. Plus tôt au cours de l'année, nous avons annoncé la création du Fonds de croissance du Manitoba, dans le cadre duquel le financement que reçoivent les municipalités est augmenté considérablement. Au cours des prochains mois, les municipalités nous diront comment ces fonds ont été utilisés. Le Fonds de croissance est unique au Canada, car il inclut dans sa formule des recettes provenant de la croissance. Selon Statistique Canada, le Manitoba se classe au deuxième rang au Canada pour ce qui est de l'appui provincial aux municipalités par habitant.

### **L'affirmation des Manitobains et des Manitobaines**

Rien n'est plus important pour le bien-être d'un enfant que le fait de se savoir en sécurité. Au cours des prochains mois, notre gouvernement augmentera ses efforts en vue de combattre l'intimidation en milieu scolaire, et il mettra en place des programmes recommandés par des parents et par des éducateurs. Notre gouvernement prendra également des mesures pour promouvoir auprès des enfants des habitudes alimentaires saines et durables qu'ils conserveront toute leur vie.

Au cours des six dernières années, notre gouvernement a pris diverses mesures pour accroître la sécurité tant personnelle que financière des personnes âgées. Cette année, diverses initiatives, nouvelles ou élargies, axées sur le vieillissement chez soi, le vieillissement en santé et la prévention des chutes, aideront les personnes âgées à maintenir leur état de santé et à préserver leur indépendance.

La sécurité au travail demeure une priorité. Les améliorations apportées par le Manitoba en ce qui concerne la sécurité au travail ont eu comme résultat une diminution de 21 % du taux d'accidents avec perte de temps au cours des quatre dernières années. Nous sommes donc sur la bonne voie pour atteindre notre objectif d'une réduction de 25 % d'ici l'année prochaine. De nouveaux règlements améliorant l'indemnisation des pompiers en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* seront en vigueur dans les jours à venir. De plus, au cours de la nouvelle session, notre gouvernement introduira des propositions visant à moderniser le *Code des normes d'emploi* du Manitoba. Il s'agit de la première initiative du genre depuis plus de 30 ans. Les changements visent à mieux refléter les tendances actuelles dans la population active, dont l'introduction de nouvelles technologies et les nouvelles pressions qui s'exercent sur les familles d'aujourd'hui.

Notre gouvernement a pris des mesures pour réduire la pauvreté et offrir de meilleures possibilités aux Manitobains et aux Manitobaines à faible revenu. Depuis 1999, le salaire minimum a augmenté à 7,25 \$, soit une augmentation de 21 %. Cette augmentation a permis de rétablir le pouvoir d'achat perdu dans les années 1990. Par ailleurs, grâce à nos programmes de crédits d'impôt, plus de 27 000 Manitobains et Manitobaines à faible revenu ne versent plus d'impôts provinciaux sur le revenu.

Depuis 1999, notre gouvernement a aussi rétabli la Prestation nationale pour enfants aux bénéficiaires de l'aide au revenu, établi le programme Enfants en santé Manitoba, créé un programme d'allocations prénatales, augmenté les montants d'aide au revenu et mis en place 26 centres de ressources parents-enfants. Nous poursuivons nos efforts pour assurer la sécurité des familles manitobaines et leur offrir de meilleures possibilités. Au cours de cette session, de nouvelles dispositions législatives seront introduites pour régler les entreprises de prêts sur salaire.

L'affirmation des Manitobains et des Manitobaines passe aussi par l'amélioration de l'accès au processus démocratique et de la transparence gouvernementale. Au cours de la présente session, notre gouvernement modernisera les lois électorales du Manitoba. L'objectif de ces changements est d'augmenter la participation électorale en réduisant les obstacles auxquels certains sont confrontés lorsqu'ils veulent voter. Notre gouvernement cherchera également à déterminer quelles mesures permettraient d'augmenter la participation des jeunes et des Autochtones au processus démocratique.

Depuis 1999, notre gouvernement a respecté ses engagements dans le cadre de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* du Manitoba, qui exige un équilibre entre programmes subventionnés par les deniers publics et les recettes fiscales chaque année. En 2001, nous avons publié le premier budget sommaire du Manitoba, et avons inclus les organismes de la Couronne et d'autres organismes publics dans la présentation du budget provincial. Notre gouvernement travaillera en collaboration avec le vérificateur général, pour faire du budget sommaire le principal rapport financier provincial d'ici 2007, en appliquant de façon intégrale à nos budgets annuels les principes comptables généralement reconnus.

Depuis 1999, le Manitoba a pris des mesures pour s'acquitter des obligations de notre province dans le cadre des droits fonciers issus des traités et remettre des terres aux Premières nations. Il s'agit là d'une des priorités de notre gouvernement. Cette question est directement liée au développement économique des Premières nations, et nous collaborons avec d'autres ordres de gouvernement pour réduire les délais dans ce processus.

### **La croissance de notre économie**

Le caractère abordable de la vie demeure un élément clé des avantages qu'offre le Manitoba, tant pour les familles que pour les entreprises. À l'heure actuelle, la population manitobaine bénéficie des coûts d'électricité les plus bas d'Amérique du Nord, et les coûts d'assurance automobile au Manitoba sont aussi parmi les plus bas sur le continent. Les impôts sur le revenu ont été continuellement réduits depuis 1999, et une nouvelle réduction entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La réduction totale des impôts sur le revenu moyen atteindra 19 % en cinq ans.

L'abordabilité s'est également améliorée pour les entreprises de la province. Lorsque notre gouvernement a été élu en 1999, le taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés était de 17 %. Ce taux a été réduit à 15 % cette année, et passera à 14,5 % le 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine, puis à 14 % en 2007. Le taux d'imposition des petites entreprises est passé de 8 % à 5 %, et il sera réduit à 4,5 % en 2006, puis à 4 % en 2007.

Une récente décision judiciaire au Manitoba a soulevé la question de distinction des rôles entre les architectes et les ingénieurs, ce qui risque de ralentir les travaux de construction dans notre province. Notre gouvernement a travaillé à l'établissement d'une nouvelle entente coopérative entre ces deux groupes, sans laquelle nous introduirons des mesures législatives pour que les projets de construction ne soient pas entravés.

Notre gouvernement continue de travailler dans le cadre du *Plan stratégique de croissance économique en sept points*, qui a été élaboré en collaboration avec le Conseil consultatif économique du premier ministre et avec des leaders de tous les secteurs de l'économie manitobaine.

Outre notre stratégie axée sur les compétences, un des piliers de notre Plan stratégique de croissance économique est notre initiative d'augmentation de l'immigration au Manitoba. L'objectif de notre gouvernement est d'attirer chez nous 10 000 immigrants par année. L'an passé, 7 427 immigrants sont arrivés au Manitoba, une augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente. Ce total est le résultat de la reformulation réussie du programme Candidats du Manitoba et des travaux de coordination communautaires menés par le nouveau Conseil de l'immigration du Manitoba.

La Province du Manitoba augmentera l'aide aux services d'établissement communautaires cette année et cherchera à obtenir un niveau d'aide fédérale semblable à celui accordé au Québec et à l'Ontario pour les services d'immigration. La reconnaissance des titres professionnels demeurera une tâche prioritaire, en accordant un intérêt particulier aux secteurs du génie, des sciences infirmières et de l'ergothérapie, et aux métiers.

Les partenariats visant à développer les principaux secteurs de notre économie sont une autre composante de notre Plan stratégique de croissance économique. Notre gouvernement collabore avec les manufacturiers manitobains afin de poursuivre sur la lancée de l'Initiative de fabrication avancée et d'élargir sa portée. Nous travaillons avec les investisseurs dans le but de réorienter nos marchés financiers et d'augmenter le financement pour les entreprises en démarrage.

Cet automne, un conseil de leaders sera formé pour lancer *BioMed City* (la cité de la biomédecine), une initiative communautaire visant à établir le Manitoba comme centre canadien de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé publique. La création d'un nouveau regroupement de l'industrie de la santé arrive à un excellent moment, alors que bon nombre d'investissements manitobains dans la recherche, l'infrastructure et le capital humain, commencent à porter fruit. À l'heure actuelle, Winnipeg compte plus de 120 entreprises spécialisées dans l'innovation en santé publique et un groupe cadre de chercheurs de renommée internationale dans le domaine des maladies infectieuses et des maladies chroniques. À la forte croissance de l'industrie biopharmaceutique du Manitoba s'ajoute le développement de notre secteur de la biomédecine.

En raison de la hausse du dollar canadien et de la concurrence de plus en plus forte pour les marchés, notre gouvernement a accordé une attention toute particulière aux industries d'exportation du Manitoba. Le Manitoba s'est associé aux états américains voisins pour proposer des solutions de rechange à la présentation obligatoire d'un passeport pour les passages frontaliers. Notre gouvernement s'est aussi engagé à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* afin d'avoir la même heure avancée que nos principaux partenaires touristiques et commerciaux.

Les corridors commerciaux en soi sont un autre facteur clé. En tant qu'extrémité dans la partie nord du corridor international de commerce et de transport du centre du continent, le Manitoba est bien placé pour être un partenaire important dans les relations commerciales entre trois pays, relations qui représentent 723 milliards de dollars annuellement. La création d'un corridor commercial reconnu traversant le continent, du port de Churchill au Mexique, est une priorité de la stratégie internationale de notre province.

L'an 2005 a été proclamé l'année de l'ancien combattant. En terminant, j'aimerais rendre hommage aux Manitobains et aux Canadiens qui se sont battus pour préserver notre liberté et établir la fondation des vastes perspectives dont nous jouissons en tant que Manitobains et Manitobaines.

Au moment où vous vous apprêtez à assumer les responsabilités que la population du Manitoba vous a confiées, j'ai bon espoir que la divine Providence guidera vos délibérations pour le plus grand bien de tous les Manitobains et Manitobaines.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

---

**PRIÈRE**

---

M. le *premier ministre* DOER propose la première lecture du projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act respecting the Administration of Oaths of Office*.

---

Le président informe l'Assemblée de la nomination de Daniel WINSTANLEY, de Nicholas DUPUIS, de Gillian THORNTON, d'Alannah HALLAS, d'Hemali VYAS, de Chad JACOBSON, de Ryan FOYLE et de Monica DE CASTRO aux postes de pages pour la quatrième session de la trente-huitième législature.

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* DOER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit examiné demain.

---



**Jeudi 27 octobre 2005**

---

M. le *premier ministre* DOER propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

---

La séance est levée à 14 h 36, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes